

Des voyages offerts à 5.000 jeunes

BRUXELLES La Commission européenne a annoncé hier le lancement d'une subvention devant permettre « à au moins 5.000 jeunes élèves » de se rendre dans un autre pays d'Europe, en prenant en charge le coût de leur transport.

Cette initiative ponctuelle est dotée d'une enveloppe de 2,5 millions €, issue du budget du programme Erasmus, et elle est ouverte à des jeunes d'au moins 16 ans ayant participé à un projet éducatif européen, qui pourront voyager seuls ou avec leur classe.

« Entre 5.000 et 7.000 jeunes de 16 ans et plus seront sélectionnés et recevront une subvention valable pour des titres de transport d'une valeur de 350 € ou de 530 € » selon les cas, pour des voyages en train, en avion ou en autocar.

La Commission a indiqué que certains opérateurs soutiendraient son initiative « Move2Learn, Learn2Move »



Ph. grruXOOX / iStock.com



AFP / B. Klicic

« Bouger pour apprendre, apprendre à bouger » en français, ndlr), « en proposant des réductions ou des billets gratuits ».

UN « INTERRAIL » TROP AMBITIEUX

Ce projet fait suite à une demande du Parlement européen, qui souhaitait que l'UE puisse offrir un pass « Interrail » à tout citoyen européen atteignant l'âge de 18 ans.

Mais la Commission européenne a estimé qu'une initiative aussi ambitieuse coûterait « entre 1,2 et 1,6 milliard € par an », un budget qui « n'est pas disponible actuellement ».

La Commission dit avoir toutefois voulu s'inspirer de cette proposition des eurodéputés, « tout en s'assurant de conserver une dimension éducative et en tenant compte des contraintes organisationnelles et budgétaires actuelles ».

En pratique

La subvention proposée ne le sera que de manière ponctuelle, à l'occasion des 30 ans du programme européen Erasmus. Les candidatures seront ouvertes aux élèves dont les classes participent à « eTwinning », un programme de jumelage permettant des projets communs entre élèves et enseignants européens par le biais d'une plateforme en ligne. Et les lauréats pourront voyager entre août 2017 et décembre 2018, à une date de leur choix « soit en groupe, dans le cadre d'un voyage scolaire, soit en individuel, « en fonction de la décision qui sera prise par leurs parents et leurs enseignants ».